

Vers la paupérisation généralisée des professeurs ?

**18 000 admissibles payés
854 euros bruts !**

Admissibles aux concours session avancée 2014 pour 854 € mensuels comme contractuels pour 3 jours de travail sans garantie de devenir un jour fonctionnaire stagiaire.....voilà ni plus ni moins ce que propose le ministre aux étudiants ayant fait quatre ans d'études et réussi la première partie du concours!

Seule la FNEC FP-FO s'est clairement opposée à cette circulaire soumise au CTM (Comité Technique Ministériel) du 16 avril.

Le ministère envisageant deux cas de figure :

- les admissibles titulaires du M1 qui doivent obtenir leur M2, la condition de la maîtrise étant maintenue,
- les admissibles titulaires du M2.

Tous deviennent des contractuels de droit public s'ils travaillent dans les établissements scolaires. Ils devront enseigner !

Pour les M1 :

- un professeur des écoles devra travailler 9 heures sur 3 demi-journées (sur 3 jours !) « complétées éventuellement par des heures d'activités pédagogiques complémentaires » (c'est-à-dire les APC du décret sur les rythmes scolaires) ;
- un certifié (ou un PLP) devra faire cours au moins 6 heures auxquelles le recteur peut ajouter « en fonction des besoins » 1 heure,
- un P. EPS devra enseigner 6 heures, les 3 heures d'UNSS attachées à son service hebdomadaire sont annualisées sur le trimestre,
- un CPE devra travailler 13 heures (soit 37% de 35 heures !).

L'admissible « nouveaux concours Peillon » doit, en plus de son service, préparer et obtenir le M2 ainsi que préparer les épreuves d'admission pour espérer devenir fonctionnaire stagiaire ! La FNEC FP-FO a clairement condamné ce dispositif qui n'est ni un pré-recrutement, ni une formation.

Rappelons qu'avant la maîtrise des concours en 2010, un étudiant, reçu au concours devenait avec 4 ans d'études (Bac +3 et une année de préparation), fonctionnaire stagiaire, que son temps de service pour les professeurs était de 6-8 heures, pour un traitement de 1607 € !

Aujourd'hui, en 2013, c'est moitié prix pour le même niveau d'études ; c'est moitié prix pour le même temps de travail devant élèves !

Pour les titulaires du M2

Toujours 854€ mais en plus « *le contrat peut être à temps complet si le service est compatible avec le suivi des actions de formation* » qui sera rémunéré sous la forme « *d'une majoration forfaitaire mensuelle* » !

Pour la première fois, dans l'Education nationale, on fait travailler des admissibles à des concours de la fonction publique, sous contrat et dans des conditions inadmissibles tant sur le plan de la rémunération que des conditions de travail et d'étude. Pour la première fois, on rémunère dans l'Education nationale en dessous de l'indice de référence.

La FNEC FP-FO ne peut cautionner la paupérisation généralisée des professeurs : 18 000 admissibles à 854€ et 18 000 EAP (emplois d'avenir professeur de droit privé) sur en 5 ans, à 904€ mensuels, bourses comprises, sur des mi-temps.

C'est un dispositif qui dévalorise la fonction de professeur et conduit à la contractualisation, à la destruction du statut de fonctionnaire d'Etat et à la paupérisation généralisée des professeurs.

La FNEC FP-FO demande l'abandon immédiat de ce dispositif et du projet de circulaire.

La FNEC FP-FO demande l'ouverture de négociations pour rétablir un véritable pré-recrutement de fonctionnaires stagiaires.